



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

intérieur : personnel

Question écrite n° 4667

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'intérieur s'il envisage, comme le souhaite une organisation syndicale, de contribuer à mieux réglementer les fonctions des personnels qui travaillent auprès des préfets et sous-préfets en qualité de gens de maisons.

Texte de la réponse

Le ministère de l'Intérieur a engagé une démarche tendant à l'élaboration d'un règlement intérieur des personnels de service. Ce document, qui a pour objet de préciser le mode d'exercice professionnel de ces agents, est en cours de préparation et doit encore donner lieu à concertation avec les représentants syndicaux des personnels concernés qui comprennent, outre les personnels affectés dans les résidences préfectorales, trois autres catégories d'agents, les gardiens et concierges, les huissiers et les conducteurs d'automobile.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4667

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3526

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 730